Assignation à résidence suspendue pour cause de fête juive

23/10/2008 à 16h31

Après le scandale causé par le report d'un procès pour cause de ramadan, voici une assignation à résidence suspendue pour cause de fête juive. Quid de la laïcité dans la justice française? (…)

Un Juif ultra-orthodoxe (Haredi) demande au rabbin Simcha Ashlag et à son assistant personnel d'emmener avec lui des vêtements aux USA pour ses proches dans le besoin. Tous deux ont été arrêtés en France après la découverte par la douane de 20 kg de drogue dans leurs bagages. (…)

Leur avocats, Yitzhak Osbicher et Moti Zivin, connus pour assister les Israéliens arrêtés à l'étranger, ont déposé une requête par l'intermédiaire de leurs représentants à Paris afin d'autoriser le rabbin et son assistant à se rendre en Israël pour les fêtes.

De manière surprenante, le juge les a autorisé tous deux à quitter Paris pour une durée limitée de sorte à ce qu'ils puissent passer les fêtes avec les milliers de hassidiques adeptes d'Ashlag dans son hatzer (cour) à Bnei Brak.

L'avocat Obischer a confirmé ces détails et déclaré en réponse que *"c'est un cas rare dans lequel un suspect de trafic de drogue qui n'est pas citoyen français est relâché sans conditions mais en se basant seulement sur la confiance personnelle."*

Suite sur LePost.fr